

La baisse des quotas des HLM inquiète l'Union héraultaise des associations familiales

Logement

Le gouvernement s'apprete à accorder plus de temps aux communes assujetties au respect de la loi SRU qui fixe à 20 ou 25% le taux minimum d'habitat social et à assouplir certains critères.

Dans l'Hérault, le président de l'Udaf dénonce des « passe-droits » qui vont inciter les communes à lever le pied sur la construction de logements sociaux. Or, la demande reste forte.

RÉGION

Dans un Languedoc-Roussillon où un ménage sur cinq vit sous le seuil de pauvreté, la pluie de la diminution de 5 euros des APL avait déjà eu du mal à passer du côté de l'Udaf. En apprenant quelques jours après que le gouvernement a l'intention de revenir à la baisse des quotas des HLM, le président de l'Union départementale des associations familiales a manqué de s'étonner. « On va à l'encontre de la production de logements sociaux au lieu de maintenir le cap », déplore l'Héraultais Claude Rico.

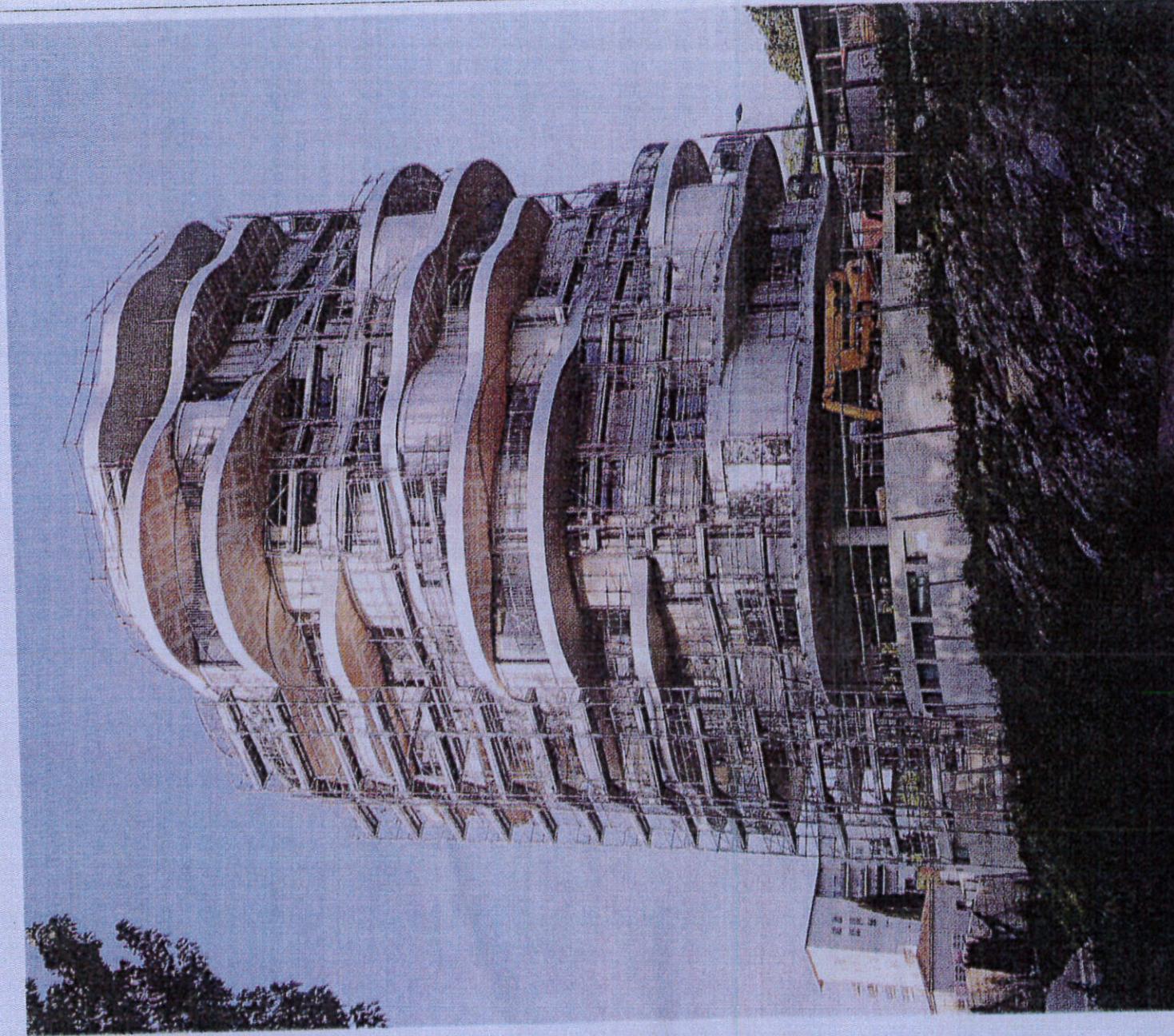
En France, la loi Gayssot dite de solidarité et de renouvellement urbain (SRU) de 2000 revue par la loi Duflot en 2013 impose 20 à 25 % de logements sociaux d'ici 2020 ou 2025 à toutes les communes de plus de 3500 habitants et les agglos d'au moins 50 000 personnes comprenant une ville d'au moins 15 000 résidents.

Des règles qui pourraient changer prochainement (NDLR : les prévisions seront connues le 10 septembre) puisque le gouvernement a l'intention de modifier l'article 55 de la loi SRU. Objectif affiché : laisser plus de temps aux communes - dont 1 218 sur 1 981 étaient « retardataires » au 1er janvier 2017 selon le ministère - pour remplir leurs obligations afin de « renforcer la créabilité et l'efficacité de la loi ».

Des « logements intermédiaires »

Un argument qui ne convainc pas du tout Claude Rico qui fait remarquer que certaines communes préfèrent déjà payer de fortes amendes plutôt que de construire de l'habitat social. « Si on commence à donner moins de contraintes, on aura encore moins de production de logements sociaux. Si l'Etat vous dit que demain il devient tolérant vis-à-vis des automobilistes qui roule à 150 km/h sur l'autoroute, pourquoi respecteraient-ils la limitation légale à 130 km/h ? », illustre le président héraultais de l'Udaf.

A la toute fin du quinquennat Hollande, le gouvernement avait haussé le ton face aux com-



Dans le secteur privé (ici La Folie divine en construction à Montpellier), les loyers sont beaucoup plus élevés que dans le parc social où les loyers sont modérés grâce à la loi. PHOTOREPORTAGE

opposable (Dalo) pointe des « menaces sur la loi SRU ».

En Languedoc-Roussillon, la précarité est telle que 70 % de la population est éligible au logement social. Si la plupart des collectivités font des efforts financiers conséquents, le parc social reste sous-dimensionné au point qu'environ 65 000 personnes qui y ont droit sont toujours en attente d'un toit.

Remy Cognanc

HAUTS DE MASSANE, MONTPELLIER

Des difficultés de relogement

Le relogement des familles de l'immeuble de la rue Pierre-Cardinal (quartier Hauts de Massane à

Montpellier) évacuées le 10 août à la suite d'un incendie, est difficile. Mardi, plusieurs familles se sont rendues en préfecture de l'Hérault pour protester contre l'injonction qu'elles est faite de regagner leur logement.

Salon certains résidents, l'immeuble serait encore « insalubre », ce que refuse le bailleur social SFHE. Après l'incendie, la cinquantaine de locataires avaient été accueillie dans le gymnase Pierre-de-Coubertin.